

Société de Linguistique de Paris
École Pratique des Hautes Études (EPHE), IV^e section

La séance aura lieu
en présence à l'EPHE, en Sorbonne, escalier E, 1^{er} étage, **salle Gaston Paris**
et pourra être suivie **à distance** par Microsoft Teams :

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 386 861 348 006

Code secret : jH2Gr7Kk

(informations complémentaires plus bas)

Séance du samedi 15 mars 2025 (17h-19h)

Encore une fois la loi de limitation de l'accent en grec ancien

Philomen PROBERT

Université d'Oxford

La place de l'accent d'un mot grec ancien n'est pas prévisible sur une base purement phonologique, mais il existe certaines restrictions sur la place de l'accent, appelées collectivement la « loi de limitation ». D'après cette loi, l'accent se situe (presque) toujours dans une « fenêtre » accentuable à la fin du mot. Les principes qui définissent cette fenêtre étant difficiles à formuler de manière élégante en termes synchroniques, de nombreuses tentatives ont été faites soit pour proposer une formulation précise, soit pour dériver la loi de limitation, en termes historiques, d'une hypothétique loi antérieure et plus simple (pour des histoires de ces questions, voir Probert 2006 : 108–112, 120–123; Dieu 2022 : 65–80). Une partie de la discussion tourne autour des détails du système que le grec ancien a hérité du proto-indo-européen, dans la mesure où la reconstruction de ce système devrait nous fournir une étape précédant la loi de limitation, tandis que le système historiquement attesté représente une étape postérieure. Cette conférence tentera d'aborder la loi de limitation sous un angle différent. Nous pouvons formuler l'hypothèse (économique) que juste avant l'application de la loi de limitation, le système de l'accentuation était aussi similaire que possible au système historiquement attesté, mais sans la loi de limitation. En m'appuyant sur des recherches empiriques récentes sur les effets accentuels des enclitiques du grec ancien (Roussou et Probert 2023, ch. 4), je proposerai d'abord une nouvelle analyse synchronique du système attesté, puis je tenterai de montrer comment l'évolution qui y a conduit a pu se produire au moyen d'une réinterprétation minimale d'un système sans la loi de limitation.

Références bibliographiques

Dieu, Éric. 2022. *Traité d'accentuation grecque*. Innsbruck: Institut für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck.

Probert, Philomen. 2006. *Ancient Greek accentuation : synchronic patterns, frequency effects, and prehistory*. Oxford : Oxford University Press.

Roussou, Stephanie & Probert, Philomen. 2023. *Ancient and medieval thought on Greek enclitics*. Oxford : Oxford University Press.

Participez à partir de votre ordinateur, de votre application mobile ou de l'appareil de la salle

Microsoft Teams [Besoin d'aide ?](#)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 386 861 348 006

Code secret : jH2Gr7Kk

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NTY1NTk5Y2ItMDA5ZC00MGZhLTk4MzctNzE4MzFjZWQ4NDY2%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22970d5a38-c648-47a9-b305-9feb33e86cce%22%2c%22Oid%22%3a%22723707a1-4ad1-43f8-b383-48c518d2b77a%22%7d

Programme des séances en 2025:

5 Avril 2025 : Adèle JATTEAU « De la variation à la structure : le changement phonétique-phonologique à la loupe »

10 Mai 2025 : Margherita FARINA « La réception de la *Téchne grammatiké* dans le monde syriaque : nouvelles perspectives »

14 Juin 2025 : Georges BOHAS « La morphophonologie dans la conception des grammairiens arabes »

15 Novembre 2025 : Florian REVEILHAC « Les composés lexicaux du lycien : aspects synchronique et diachronique ».

13 Décembre 2025 : Julien MEYER « Comment les systèmes linguistiques sont adaptés à la nécessité de projeter la parole à distance : parole criée, sifflée et tambourinée »